

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de droit, des sciences  
criminelles  
et d'administration publique



CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE  
(DROIT INDUSTRIEL, DROIT D'AUTEUR,  
DROIT COMMERCIAL)

FORMATION CONTINUE

# JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

**Mercredi 4 septembre 2019**  
**8h15 - 16h45**

**UNIL – CHAMBERONNE**  
**BÂTIMENT ANTHROPOLE**

**SALLE 1031**

# PROGRAMME

ORGANISATION : PROF. HANSJÖRG PETER - PROF. EDGAR PHILIPPIN

8h15 Accueil des participants et distribution de la documentation

9h00 Introduction et bienvenue

## Comment commencer une poursuite ...?

*La poursuite, la bonne voie ? – Le créancier et le débiteur – La créance, son montant, les intérêts – Plusieurs créances, les créances périodiques – Titre, cause et preuve – Valeur légale suisse et monnaie étrangère – A quel endroit ?, Le for – A quel moment ?, Féries et suspensions – Interrompre la prescription – Créanciers et débiteurs solidaires – Personnes morales, raison individuelle, héritiers – Devoirs du créancier poursuivant – Tâches de l'office des poursuites – Poursuites nulles et poursuites annulables*

9h15 **Introduction générale**

**Nicolas Jeandin**, avocat, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, juge suppléant à la Cour de justice de la République et canton de Genève

*Pluralité de créanciers et de créances – Interruption de la prescription – Validation du séquestre – Acte de défaut de biens après saisie – Monnaie étrangère – Frais – Abus de droit*

10h00 **La jurisprudence**

**Christophe Maillard**, juge au Tribunal cantonal du canton de Vaud  
*Impératifs au moment d'ouvrir une poursuite – For de la poursuite – Forme et contenu de la réquisition de poursuite – Moyens de preuve – Problèmes particuliers*

10h45 *Pause*

11h15 **La pratique des offices des poursuites**

**Marc Blondel**, préposé à l'office des poursuites du district du Gros-de-Vaud  
*Les exigences de la réquisition de poursuite – Réquisition non conforme, les conséquences – Le nouvel art. 8a al. 3 lit. d LP – Erreurs fréquentes – Cas spéciaux*

12h00 *Repas*

## Thèmes particuliers

14h00 **Le secret professionnel et l'exécution forcée - Le titulaire comme poursuivant, comme poursuivi, comme tiers débiteur**

**François Bohnet**, avocat, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

*Secret et recouvrement – Avocat, notaire, médecin, agent d'affaires – Secret professionnel – Saisie, séquestre, faillite – Obligation de renseigner, obligation de remettre les objets, ouverture des locaux*

**14h45 L'exécution forcée des peines pécuniaires et des amendes de droit pénal**

**André Kuhn**, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel  
*Sanctions pénales – Usage de la poursuite pour dettes en droit pénal – Procédure – Compétences – Succès – Différences cantonales*

**15h30 Pause**

**16h00 Développements récents du droit des poursuites et des faillites : législation et jurisprudence**

**Hansjörg Peter**, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne

**16h45 Clôture**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être retourné le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date de la manifestation. L'inscription est nominative et définitive. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

### 2. Confirmation – paiement

Une confirmation sera envoyée avec la facture d'inscription. **Le paiement doit intervenir à réception de la facture.**

### 3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à l'Université de Lausanne qui peut être rejointe en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Chamberonne». Plan d'accès sur <http://planete.unil.ch>

### 4. Finance d'inscription – annulation

CHF 460.– (CHF 380.– pour les membres du Club du CEDIDAC; CHF 260.– pour les avocats-stagiaires et stagiaires notaires).

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la journée. Dans tous les cas d'annulation, une somme de CHF 80.– sera facturée pour les frais administratifs. Passé ce délai, la finance d'inscription sera intégralement due, même en cas de non-participation.

### 5. Autres renseignements

Université de Lausanne

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

Centre du droit de l'entreprise (CEDIDAC)

Quartier Chamberonne - Bâtiment Internef

1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50

[cedidac@unil.ch](mailto:cedidac@unil.ch)

<http://www.unil.ch/cedidac>

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**Le·la soussigné·e, ayant pris connaissance des conditions générales figurant sur ce programme et les acceptant :**

- a) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 4 septembre 2019
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 460.–/personne)
  - OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 380.–/personne)
  - Je souhaite un repas végétarien
- b) **s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC)
- membre de soutien (personne morale) contribution: CHF 1'000.–/an au minimum
  - membre ordinaire contribution: CHF 100.–/an
  - membre étudiant ou doctorant contribution: CHF 25.–/an

*Nom	*Prénom
<hr/>	
*Profession	*Société
<hr/>	
Rue	Numéro
<hr/>	
NPA	*Ville
<hr/>	
E-mail**	Téléphone
<hr/>	

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date	Signature
<hr/>	

\* ces éléments figureront sur la liste des participants

\*\* sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

**Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.**

Inscription sur notre site [www.unil.ch/cedidac](http://www.unil.ch/cedidac) ou bulletin à retourner, dûment complété, à :

Université de Lausanne  
Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique  
Centre du droit de l'entreprise (CEDIDAC)  
Quartier Chamberonne - Bâtiment Internef  
1015 LAUSANNE